

CHAPITRE VI REGLES DE CONDUITE ET DRAPEAU

A. REGLES DE CONDUITE

MONTRER ma foi dans la valeur de ma vocation par une application industrielle afin de mériter pour mes services une réputation de qualité.

CHERCHER le succès et demander toute rémunération et tout profit au juste prix de mes efforts, mais n'accepter ni profit ni succès au détriment de mon respect de moi-même pour des avantages déloyaux ou des actes douteux.

ME RAPPELER qu'il n'est pas nécessaire pour monter mon entreprise d'écraser les autres. Etre loyal envers mes clients et sincère envers moi-même.

QUAND UN DOUTE s'élève quant à la valeur morale de ma position ou de mon action envers les autres, prendre le doute contre moi-même.

CONSIDERER l'amitié comme une fin et non comme un moyen. Considérer que l'amitié ne dépend pas de services rendus mais qu'elle ne demande rien et reçoit les services dans l'esprit où ils ont été rendus.

GARDER présentes à l'esprit mes obligations en tant que citoyen d'une nation et membre d'une communauté, et leur assurer ma loyauté indéfectible dans mes paroles et mes actes. Leur consacrer spontanément de mon temps, de mon travail et de mes moyens.

AIDER les autres en donnant ma sympathie à ceux qui sont dans la douleur, mon aide aux faibles, mon soutien aux nécessiteux.

ETRE soucieux dans mes critiques et généreux dans mes louanges; construire et non détruire.

B. DRAPEAU OFFICIEL LIONS

1. Le Drapeau International Lions aura:

un fond blanc avec une frange de couleur or pour l'intérieur et une bordure or pour l'extérieur, avec l'emblème au milieu indiquant les mots "Lions International" dans les proportions appropriées. (Comité Exécutif)

2. Le Drapeau du Lions International sera vendu par la Division des Fournitures de Club et de la Distribution.